


ONGLET 1

**De :** [Dubé, Danielle](#)  
**A :** [Julie Rousseau \(MSSS\)](#)  
**Cc :** [Blackburn, Julie](#); [Richard Massé](#); [Raymond, Marie-José](#); [Goupil, Sylvie](#); [Annie Motard-Bélanger](#)  
**Objet :** Services de garde: propositions de mise à jour de certaines consignes  
**Date :** 16 octobre 2020 16:27:13  
**Pièces jointes :** 

---

Bonjour Mme Rousseau,

J'espère que vous avez pu profiter d'un repos salubre!

Voici le résultat des discussions de mardi dernier avec le Dr Massé, tel que prévu lors de la rencontre avec le ministre Lacombe. Nous avons préparé un compte-rendu des échanges de même qu'une proposition de nouveaux libellés à valider de votre côté avant publication, tel qu'entendu avec le Dr Massé. De son côté, le Dr Massé devait faire certaines vérifications concernant le port des équipements de protection à l'extérieur par temps froid.

Les représentants du réseau ont grandement apprécié ce moment d'échange. Nos remerciements sincères au Dr Massé.

Merci de me faire signe la semaine prochaine pour le suivi des propositions et les précisions à apporter sur les ÉPI en saison hivernale.

Salutations cordiales.

***Danielle Dubé***

Sous-ministre adjointe

Sous-ministériat du soutien à la qualité des services de garde éducatifs à l'enfance

Ministère de la Famille

425, rue Jacques-Parizeau, 4<sup>e</sup> étage

Québec (Québec) G1R 4Z1

Tél. : 418 528-7100 poste 2800

**De :** Richard Massé  
**A :** [Dubé, Danielle](#); [Julie Rousseau \(MSSS\)](#)  
**Cc :** [Blackburn, Julie](#); [Raymond, Marie-José](#); [Goupil, Sylvie](#); [Annie Motard-Bélanger](#); [Ghislain Brodeur](#)  
**Objet :** RE: Services de garde: propositions de mise à jour de certaines consignes  
**Date :** 16 octobre 2020 17:37:05

---

Bonjour Mme Dubé et collègues,

Voici les conseils de mon expert en santé au travail (SAT), Ghislain Brodeur :

**Pour le froid :** l'INSPQ affirme qu'il faut surtout surveiller qu'il n'y ait pas de condensation créant de la glace. Il est aussi possible de le couvrir d'un foulard par temps très froid, mais toujours en surveillant le phénomène de givrage possible. [REDACTED]

[REDACTED]. Il faudrait que la demande vienne de la CNESST.

**Par ailleurs, pour l'autre document :** nous demanderons les suggestions du GT-SAT et on fera le lien avec la CNESST par la suite si nécessaire.

Bonne fin de semaine!

Richard

---

**De :** danielle.dube@mfa.gouv.qc.ca <danielle.dube@mfa.gouv.qc.ca>

**Envoyé :** 16 octobre 2020 16:27

**À :** Julie Rousseau (MSSS) <julie.rousseau@msss.gouv.qc.ca>

**Cc :** julie.blackburn@mfa.gouv.qc.ca; Richard Massé <richard.masse@msss.gouv.qc.ca>; Marie-Jose.Raymond@mfa.gouv.qc.ca; Sylvie.Goupil@mfa.gouv.qc.ca; Annie Motard-Bélanger <annie.motard-belanger@msss.gouv.qc.ca>

**Objet :** Services de garde: propositions de mise à jour de certaines consignes

**Avertissement automatisé :** Ce courriel provient de l'extérieur de votre organisation. Ne cliquez pas sur les liens et les pièces jointes si vous ne reconnaissez pas l'expéditeur.

Bonjour Mme Rousseau,

J'espère que vous avez pu profiter d'un repos salubre!

Voici le résultat des discussions de mardi dernier avec le Dr Massé, tel que prévu lors de la rencontre avec le ministre Lacombe. Nous avons préparé un compte-rendu des échanges de même qu'une proposition de nouveaux libellés à valider de votre côté avant publication, tel qu'entendu avec le Dr Massé. De son côté, le Dr Massé devait faire certaines vérifications concernant le port des équipements de protection à l'extérieur par temps froid.

Les représentants du réseau ont grandement apprécié ce moment d'échange. Nos remerciements sincères au Dr Massé.

Merci de me faire signe la semaine prochaine pour le suivi des propositions et les précisions à apporter sur les ÉPI en saison hivernale.

Salutations cordiales.

***Danielle Dubé***

Sous-ministre adjointe

Sous-ministériat du soutien à la qualité des services de garde éducatifs à l'enfance

Ministère de la Famille

425, rue Jacques-Parizeau, 4<sup>e</sup> étage

Québec (Québec) G1R 4Z1

Tél. : 418 528-7100 poste 2800

**De :** [Carle, Martine](#)  
**A :** [Dubé, Danielle](#)  
**Cc :** [Vigneault, Nadine](#); [Raymond, Marie-José](#)  
**Objet :** TR: Consignes masques à l'extérieur  
**Date :** 3 décembre 2020 07:45:48  
**Pièces jointes :** [image001.gif](#)  
[image002.gif](#)  
[MFA\\_coul\\_gif\\_download\\_7a65675e-c5d3-4532-8e1d-d0e6987312e5.gif](#)

---



Bonjour Danielle,

Finalement, Annie m'a transmis le même lien que je t'avais déjà transmis. Voir ci-dessous l'extrait. J'imagine que c'est tout ce qu'il y a à ce sujet.

**Martine Carle, M. Sc.**  
**Coordonnatrice de l'Équipe Qualité**  
Ministère de la Famille  
Direction des normes de qualité  
et d'accessibilité des services  
600, rue Fullum, 6e étage  
Montréal (Québec) H2K 4S7  
Téléphone : (514) 873-7200, poste 6105  
[martine.carle@mfa.gouv.qc.ca](mailto:martine.carle@mfa.gouv.qc.ca)

---

**De :** Annie Motard-Bélanger [mailto:[annie.motard-belanger@msss.gouv.qc.ca](mailto:annie.motard-belanger@msss.gouv.qc.ca)]  
**Envoyé :** 2 décembre 2020 16:00  
**À :** Carle, Martine <[Martine.Carle@MFA.GOUV.QC.CA](mailto:Martine.Carle@MFA.GOUV.QC.CA)>  
**Cc :** Anne-Marie Langlois <[anne.marie.langlois@msss.gouv.qc.ca](mailto:anne.marie.langlois@msss.gouv.qc.ca)>  
**Objet :** RE: Consignes masques à l'extérieur



Allo Martine,

Oui, il y a une recommandation à cet effet dans le document de recommandations intérimaires de l'INSPQ (version du 3 novembre 2020) :

<https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/covid/2984-travailleuses-services-garde-covid19.pdf>

Voici le passage à ce sujet :

Les membres du personnel doivent porter l'équipement de protection individuelle dès que la distance de 2 mètres ne peut être respectée avec les enfants ou les autres adultes, et ce, qu'ils soient à l'intérieur ou à l'extérieur du service de garde. Cela s'applique également lorsque les éducatrices sont en pause ou dans la salle de repos.

Bonne fin de journée!  
Annie

**Annie Motard-Bélanger, M.Sc.**

Conseillère en promotion et prévention de la santé  
Direction du développement, de l'adaptation et de l'intégration sociale  
Ministère de la Santé et des Services sociaux  
1075, chemin Sainte-Foy, 11e étage  
Québec (Québec) G1S 2M1  
Courriel : [annie.motard-belanger@msss.gouv.qc.ca](mailto:annie.motard-belanger@msss.gouv.qc.ca)

---

**De :** [Martine.Carle@MFA.GOUV.QC.CA](mailto:Martine.Carle@MFA.GOUV.QC.CA) <[Martine.Carle@MFA.GOUV.QC.CA](mailto:Martine.Carle@MFA.GOUV.QC.CA)>

**Envoyé :** 2 décembre 2020 14:28

**À :** Annie Motard-Bélanger <[annie.motard-belanger@msss.gouv.qc.ca](mailto:annie.motard-belanger@msss.gouv.qc.ca)>

**Objet :** Consignes masques à l'extérieur

**Avertissement automatisé :** Ce courriel provient de l'extérieur de votre organisation. Ne cliquez pas sur les liens et les pièces jointes si vous ne reconnaissez pas l'expéditeur.



Bonjour Annie,

Je ne trouve rien sur les consignes sur le port du masque à l'extérieur. Sais-tu s'il y a des consignes données par la CNESST? L'INSPQ? La DGSP?

On me demande cela en urgence mais je ne me souviens pas avoir vu cela.

Merci!

**Martine Carle, M. Sc.**

**Coordonnatrice de l'Équipe Qualité**

Ministère de la Famille

Direction des normes de qualité  
et d'accessibilité des services

600, rue Fullum, 6e étage

Montréal (Québec) H2K 4S7

Téléphone : (514) 873-7200, poste 6105

[martine.carle@mfa.gouv.qc.ca](mailto:martine.carle@mfa.gouv.qc.ca)

**De :** Bruno Faucher  
**A :** [Dubé, Danielle; julie.rousseau@msss.gouv.qc.ca](mailto:Dubé, Danielle; julie.rousseau@msss.gouv.qc.ca)  
**Cc :** [Blackburn, Julie; richard.masse@msss.gouv.qc.ca](mailto:Blackburn, Julie; richard.masse@msss.gouv.qc.ca); [Carle, Martine](mailto:Carle, Martine); [Raymond, Marie-José](mailto:Raymond, Marie-José)  
**Objet :** RE: Vérification sur le port des masques en hiver  
**Date :** 7 décembre 2020 14:30:30  
**Pièces jointes :** [image001.png](#)  
[TR Vérification sur le port des masques en hiver.msg](#)

---

Bonjour Mme Dubé,

Nos experts se rencontrent actuellement pour prendre position dans le dossier du port des EPI à l'extérieur dans le contexte des conditions hivernales afin d'harmoniser la position pour tous les milieux de travail.

Je devrais pouvoir vous revenir avec notre position officielle demain matin.

Mes salutations



**Bruno FAUCHER**

**Directeur de la coordination, de l'information et de la formation**

Direction générale de la gouvernance et du conseil stratégique en prévention

Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail

524, rue Bourdages, local 250

Québec (Québec) G1M 1A1

418 266-4699, 2908

**Votre porte d'entrée unique pour les services en matière de travail**

[cnesst.gouv.qc.ca](http://cnesst.gouv.qc.ca)

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

**Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement.**

**De :** Bruno Faucher  
**A :** [Dubé, Danielle](#)  
**Objet :** RE: Vérification sur le port des masques en hiver  
**Date :** 8 décembre 2020 13:34:32  
**Pièces jointes :** [image001.png](#)  
[RE Vérification sur le port des masques en hiver.msg](#)

---

Bonjour Mme Dubé,

Selon les discussions en cours, le port du masque à l'extérieur sera maintenu, mais il sera possible de laisser tomber la protection oculaire à l'extérieur pour la période hivernale.

Il nous reste à finaliser le tout dans des documents avant de rendre cette position publique, ce qui devrait se faire prochainement.

Je devrais à tout le moins avoir les autorisations pour l'annoncer aux services de garde lors de la rencontre prévue ce vendredi.

Mes salutations



**Bruno FAUCHER**

**Directeur de la coordination, de l'information et de la formation**

Direction générale de la gouvernance et du conseil stratégique en prévention

Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail

524, rue Bourdages, local 250

Québec (Québec) G1M 1A1

418 266-4699, 2908

**Votre porte d'entrée unique pour les services en matière de travail**

[cnesst.gouv.qc.ca](https://cnesst.gouv.qc.ca)

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

**Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement.**



**De :** danielle.dube@mfa.gouv.qc.ca  
**A :** [Bruno Faucher](#)  
**Objet :** RE: Vérification sur le port des masques en hiver  
**Date :** 8 décembre 2020 10:30:49  
**Pièces jointes :** [image001.png](#)

---

Du nouveau?

---

**De :** Bruno Faucher [mailto:bruno.faucher@cnesst.gouv.qc.ca]

**Envoyé :** 7 décembre 2020 14:30

**À :** Dubé, Danielle ; julie.rousseau@msss.gouv.qc.ca

**Cc :** Blackburn, Julie ; richard.masse@msss.gouv.qc.ca; Carle, Martine ; Raymond, Marie-José

**Objet :** RE: Vérification sur le port des masques en hiver

Bonjour Mme Dubé,

Nos experts se rencontrent actuellement pour prendre position dans le dossier du port des EPI à l'extérieur dans le contexte des conditions hivernales afin d'harmoniser la position pour tous les milieux de travail.

Je devrais pouvoir vous revenir avec notre position officielle demain matin.

Mes salutations



**Bruno FAUCHER**

**Directeur de la coordination, de l'information et de la formation**

Direction générale de la gouvernance et du conseil stratégique en prévention

Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail

524, rue Bourdages, local 250

Québec (Québec) G1M 1A1

418 266-4699, 2908

**Votre porte d'entrée unique pour les services en matière de travail**

[cnesst.gouv.qc.ca](http://cnesst.gouv.qc.ca)

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

**Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement.**

**De :** [Carle, Martine](#)  
**A :** [Raymond, Marie-José](#)  
**Objet :** TR: Vérification sur le port des masques en hiver  
**Date :** 9 décembre 2020 09:49:11  
**Pièces jointes :** [image001.png](#)  
[RE Vérification sur le port des masques en hiver.msg](#)  
[MFA\\_coul\\_gif\\_download\\_7a65675e-c5d3-4532-8e1d-d0e6987312e5.gif](#)

---



À titre informatif!

**Martine Carle, M. Sc.**  
**Coordonnatrice de l'Équipe Qualité**  
Ministère de la Famille  
Direction des normes de qualité  
et d'accessibilité des services  
600, rue Fullum, 6e étage  
Montréal (Québec) H2K 4S7  
Téléphone : (514) 873-7200, poste 6105  
[martine.carle@mfa.gouv.qc.ca](mailto:martine.carle@mfa.gouv.qc.ca)

---

**De :** Dubé, Danielle  
**Envoyé :** 9 décembre 2020 09:38  
**À :** Carle, Martine <[Martine.Carle@MFA.GOUV.QC.CA](mailto:Martine.Carle@MFA.GOUV.QC.CA)>; Vigneault, Nadine  
<[Nadine.Vigneault@mfa.gouv.qc.ca](mailto:Nadine.Vigneault@mfa.gouv.qc.ca)>  
**Objet :** TR: Vérification sur le port des masques en hiver

---

**De :** Bruno Faucher [<mailto:bruno.faucher@cnesst.gouv.qc.ca>]  
**Envoyé :** 8 décembre 2020 13:34  
**À :** Dubé, Danielle <[danielle.dube@mfa.gouv.qc.ca](mailto:danielle.dube@mfa.gouv.qc.ca)>  
**Objet :** RE: Vérification sur le port des masques en hiver

Bonjour Mme Dubé,

Selon les discussions en cours, le port du masque à l'extérieur sera maintenu, mais il sera possible de laisser tomber la protection oculaire à l'extérieur pour la période hivernale.

Il nous reste à finaliser le tout dans des documents avant de rendre cette position publique, ce qui devrait se faire prochainement.

Je devrais à tout le moins avoir les autorisations pour l'annoncer aux services de garde lors de la rencontre prévue ce vendredi.

Mes salutations



**Bruno FAUCHER**

**Directeur de la coordination, de l'information et de la formation**

Direction générale de la gouvernance et du conseil stratégique en prévention

Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail

524, rue Bourdages, local 250

Québec (Québec) G1M 1A1

418 266-4699, 2908

**Votre porte d'entrée unique pour les services en matière de travail**

[cnesst.gouv.qc.ca](http://cnesst.gouv.qc.ca)

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

**Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement.**

**De :** [Dubé, Danielle](#)  
**A :** [Bruno Faucher](#)  
**Objet :** RE: Vérification sur le port des masques en hiver  
**Date :** 8 décembre 2020 10:30:49  
**Pièces jointes :** [image001.png](#)

---

Du nouveau?

---

**De :** Bruno Faucher [mailto:bruno.faucher@cnesst.gouv.qc.ca]  
**Envoyé :** 7 décembre 2020 14:30  
**À :** Dubé, Danielle <danielle.dube@mfa.gouv.qc.ca>; julie.rousseau@msss.gouv.qc.ca  
**Cc :** Blackburn, Julie <julie.blackburn@mfa.gouv.qc.ca>; richard.masse@msss.gouv.qc.ca; Carle, Martine <Martine.Carle@MFA.GOUV.QC.CA>; Raymond, Marie-José <Marie-Jose.Raymond@mfa.gouv.qc.ca>  
**Objet :** RE: Vérification sur le port des masques en hiver

Bonjour Mme Dubé,

Nos experts se rencontrent actuellement pour prendre position dans le dossier du port des EPI à l'extérieur dans le contexte des conditions hivernales afin d'harmoniser la position pour tous les milieux de travail.

Je devrais pouvoir vous revenir avec notre position officielle demain matin.

Mes salutations



**Bruno FAUCHER**

**Directeur de la coordination, de l'information et de la formation**

Direction générale de la gouvernance et du conseil stratégique en prévention  
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail  
524, rue Bourdages, local 250  
Québec (Québec) G1M 1A1  
418 266-4699, 2908

**Votre porte d'entrée unique pour les services en matière de travail**

[cnesst.gouv.qc.ca](http://cnesst.gouv.qc.ca)

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

**Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement.**

**De :** Julie Rousseau (MSSS)  
**A :** [Dubé, Danielle](#)  
**Cc :** [Annie-Marie Langlois](#); [Annie Motard-Bélanger](#); [Caroline Caux](#); [Raymond, Marie-Josée](#); [Carle, Martine](#)  
**Objet :** TR: Vérification sur le port des masques en hiver  
**Date :** 16 décembre 2020 13:50:34  
**Pièces jointes :** [Capture d'écran le 2020-12-02 à 14.01.35.png](#)  
[dubé\\_martin\\_16decembre\\_20\\_13\\_50.pdf](#)  
**Importance :** Haute

---

Bonjour Madame Dubé,

L'acquisition et la transmission du coronavirus à l'extérieur est une préoccupation importante de la santé publique. L'évolution de la pandémie ne nous permet pas de relâchement. La nécessité d'appliquer la [hiérarchie des mesures de contrôle en milieu de travail](#) est maintenue même dans la situation que vous nous avez partagée.

La position en santé publique en santé au travail est celle de son réseau appuyé par un comité d'experts. D'ailleurs, voici d'autres publications pertinentes :

- [Milieux scolaires et d'enseignement - Mesures de prévention de la COVID-19 en milieu de travail](#)
- [Efficacité des méthodes barrière pour protéger contre la COVID-19 dans les environnements de travail et personnels : revue systématique de la littérature scientifique avec méta-analyses](#)

En espérant que cette réponse aide votre ministère à répondre aux préoccupations des organisations qui vous interpellent.

Julie Rousseau

---

**De :** [danielle.dube@mfa.gouv.qc.ca](mailto:danielle.dube@mfa.gouv.qc.ca) <[danielle.dube@mfa.gouv.qc.ca](mailto:danielle.dube@mfa.gouv.qc.ca)>  
**Envoyé :** 7 décembre 2020 09:58  
**À :** Julie Rousseau (MSSS) <[julie.rousseau@msss.gouv.qc.ca](mailto:julie.rousseau@msss.gouv.qc.ca)>; [Bruno Faucher@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:bruno.faucher@cnesst.gouv.qc.ca)  
**Cc :** [julie.blackburn@mfa.gouv.qc.ca](mailto:julie.blackburn@mfa.gouv.qc.ca); [Richard Massé <richard.masse@msss.gouv.qc.ca>](mailto:richard.masse@msss.gouv.qc.ca); [Martine Carle@MFA.GOUV.QC.CA](mailto:Martine.Carle@MFA.GOUV.QC.CA); [Marie-Josée Raymond@mfa.gouv.qc.ca](mailto:Marie-Jose.Raymond@mfa.gouv.qc.ca)  
**Objet :** TR: Vérification sur le port des masques en hiver

**Avertissement automatisé :** Ce courriel provient de l'extérieur de votre organisation. Ne cliquez pas sur les liens et les pièces jointes si vous ne reconnaissez pas l'expéditeur.

Bonjour à vous deux,

Possible de me revenir rapidement avec la position de vos organisations respectives? Des questions se posent également pour une alternative à la visière/lunette de protection. Je vous joins aussi une correspondance de la FIPEQ-CSQ.

Votre collaboration rapide sera grandement appréciée.

**Danielle Dubé**

Sous-ministre adjointe  
Sous-ministère du soutien à la qualité des services de garde éducatifs à l'enfance  
Ministère de la Famille

425, rue Jacques-Parizeau, 4<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 4Z1  
Tél. : 418 528-7100 poste 2800

---

**De :** Dubé, Danielle  
**Envoyé :** 2 décembre 2020 14:13  
**À :** [Bruno Faucher <bruno.faucher@cnesst.gouv.qc.ca>](mailto:bruno.faucher@cnesst.gouv.qc.ca); Julie Rousseau <[julie.rousseau@msss.gouv.qc.ca](mailto:julie.rousseau@msss.gouv.qc.ca)>  
**Cc :** [Carle, Martine <Martine.Carle@MFA.GOUV.QC.CA>](mailto:Martine.Carle@MFA.GOUV.QC.CA); [Blackburn, Julie <julie.blackburn@mfa.gouv.qc.ca>](mailto:julie.blackburn@mfa.gouv.qc.ca); [Richard Massé <richard.masse@msss.gouv.qc.ca>](mailto:richard.masse@msss.gouv.qc.ca)  
**Objet :** Vérification sur le port des masques en hiver

Bonjour à vous deux,

Nous sommes fortement interpellés actuellement par la FIPEQ-CSQ sur la question du port du masque à l'extérieur par temps froid. Voir la publication plus bas, à titre d'exemple.

J'aimerais vérifier si de nouveaux éléments pourraient apporter un nouvel éclairage, par rapport à des travaux récents dans vos organisations respectives.

Un grand merci de nous revenir rapidement.  
Bien cordialement.



J'ÉLÈVE LA  
PROFESSION

Montréal, le 6 décembre 2020

PAR COURRIEL

**Monsieur Mathieu Lacombe**

Ministre de la Famille

425, rue Jacques-Parizeau, 4e étage

Québec (Québec) G1R 4Z1

**Objet : Port des équipements de protection individuelle**

---

Monsieur Lacombe,

Le 30 novembre 2020, votre ministère nous a confirmé par bulletin d'information que le port des équipements de protection individuelle sera obligatoire à l'extérieur cet hiver, et ce, même si les conditions hivernales risquent d'affecter le confort et l'efficacité des masques et d'embuer la protection oculaire. Ainsi, vous proposez aux intervenantes de changer leur masque fréquemment, de le recouvrir d'un foulard au besoin et de remplacer leur visière par une lunette de protection pour davantage de confort.

Or, ces propositions ne pallient pas la problématique première qui est la formation de buée dans la protection oculaire. Celle-ci diminue la vision de nos intervenantes en petite enfance et ainsi, augmente le risque d'accident de travail.

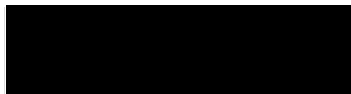
Nous sommes convaincues qu'il existe des solutions alternatives pour assurer la santé et la sécurité de nos intervenantes en petite enfance. Sachez que vous pouvez compter sur la collaboration de notre équipe dans l'atteinte de cet objectif.

En fait, nous craignons que la directive actuelle complexifie encore davantage la communication avec les enfants et réduise le temps passé à l'extérieur. Le Dr Jean-François Chicoine, pédiatre au CHU Sainte-Justine, a récemment déclaré sur les réseaux sociaux :

*«Il n'y a AUCUNE science covidienne derrière cela, entendons-nous, ni données épidémiologiques pour supporter ce principe de précaution en porte à faux avec tout ce qu'on sait de l'hiver, du froid, du givre, de la buée, du mouillé, des bourrasques...et de la condition humaine.»*

Pour terminer, considérant que les jours frisquets ne font qu'arriver, nous réitérons notre demande de fournir aux responsables en milieu familial régi et subventionné et aux salariées des centres de la petite enfance, fidèles au poste depuis le début de cette crise sanitaire, une quantité supplémentaire de masques afin qu'elles puissent les remplacer au besoin à l'extérieur comme à l'intérieur.

En vous remerciant de l'attention portée à la présente, veuillez agréer, Monsieur Lacombe, l'expression de nos sentiments distingués.



Valérie Grenon  
Présidente FIPEQ-CSQ

c. c. : Madame Danielle Dubé, sous-ministre adjointe du ministère de la Famille  
Madame Manuelle Oudar, présidente du conseil d'administration et chef de la direction  
Monsieur Jean Boulet, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale  
Monsieur Christian Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux

**De :** Julie Rousseau (MSSS)  
**A :** [Dubé, Danielle](mailto:Dubé.Danielle)  
**Cc :** [bruno.faucher@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:bruno.faucher@cnesst.gouv.qc.ca); [Carle, Martine](mailto:Carle.Martine)  
**Objet :** RE: Vérification sur le port des masques en hiver  
**Date :** 16 décembre 2020 13:56:25  
**Pièces jointes :** [image001.png](#)

---

Bonjour,  
je vais laisser M. Faucher vous répondre.  
Bonne journée!

Julie Rousseau  
Directrice générale adjointe de la prévention et de la promotion de la santé, par interim  
Direction générale de la santé publique  
Ministère de la Santé et des Services Sociaux  
1075, chemin Ste-Foy, 11ème étage,  
Québec (Québec) G1S 2M1  
418-266-6782

---

**De :** [danielle.dube@mfa.gouv.qc.ca](mailto:danielle.dube@mfa.gouv.qc.ca)  
**Envoyé :** 16 décembre 2020 13:55  
**À :** Julie Rousseau (MSSS)  
**Cc :** [bruno.faucher@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:bruno.faucher@cnesst.gouv.qc.ca); [Martine.Carle@MFA.GOUV.QC.CA](mailto:Martine.Carle@MFA.GOUV.QC.CA)  
**Objet :** RE: Vérification sur le port des masques en hiver

**Avertissement automatisé :** Ce courriel provient de l'extérieur de votre organisation. Ne cliquez pas sur les liens et les pièces jointes si vous ne reconnaissez pas l'expéditeur.

Bonjour,  
Merci de ce retour. Est-ce une position conjointe avec la CNESST? J'ai cru comprendre que des discussions ont eu lieu vendredi dernier et que certains assouplissements sur la protection oculaire étaient convenus, pour lesquels la CNESST ferait un ajout à son site web aujourd'hui...  
Merci de me préciser ce qui en est. Meilleures salutations.

---

**De :** Julie Rousseau (MSSS) [<mailto:julie.rousseau@mss.gouv.qc.ca>]

**Envoyé :** 16 décembre 2020 13:47

**À :** Dubé, Danielle <[danielle.dube@mfa.gouv.qc.ca](mailto:danielle.dube@mfa.gouv.qc.ca)>

**Cc :** Anne-Marie Langlois <[anne.marie.langlois@mss.gouv.qc.ca](mailto:anne.marie.langlois@mss.gouv.qc.ca)>; Annie Motard-Bélanger <[annie.motard-belanger@mss.gouv.qc.ca](mailto:annie.motard-belanger@mss.gouv.qc.ca)>; Caroline Caux <[caroline.caux@mss.gouv.qc.ca](mailto:caroline.caux@mss.gouv.qc.ca)>; Raymond, Marie-José <[Marie-Jose.Raymond@mfa.gouv.qc.ca](mailto:Marie-Jose.Raymond@mfa.gouv.qc.ca)>; Carle, Martine <[Martine.Carle@MFA.GOUV.QC.CA](mailto:Martine.Carle@MFA.GOUV.QC.CA)>

**Objet :** TR: Vérification sur le port des masques en hiver

**Importance :** Haute

Bonjour Madame Dubé,

L'acquisition et la transmission du coronavirus à l'extérieur est une préoccupation importante de la santé publique. L'évolution de la pandémie ne nous permet pas de relâchement. La nécessité d'appliquer la [hiérarchie des mesures de contrôle en milieu de travail](#) est maintenue même dans la situation que vous nous avez partagée.

La position en santé publique en santé au travail est celle de son réseau appuyé par un comité d'experts. D'ailleurs, voici d'autres publications pertinentes :

- [Milieux scolaires et d'enseignement - Mesures de prévention de la COVID-19 en milieu de travail](#)
- [Efficacité des méthodes barrière pour protéger contre la COVID-19 dans les environnements de travail et personnels : revue systématique de la littérature scientifique avec méta-analyses](#)

En espérant que cette réponse aide votre ministère à répondre aux préoccupations des organisations qui vous interpellent.

Julie Rousseau

---

**De :** [danielle.dube@mfa.gouv.qc.ca](mailto:danielle.dube@mfa.gouv.qc.ca) <[danielle.dube@mfa.gouv.qc.ca](mailto:danielle.dube@mfa.gouv.qc.ca)>

**Envoyé :** 7 décembre 2020 09:58

**À :** Julie Rousseau (MSSS) <[julie.rousseau@mss.gouv.qc.ca](mailto:julie.rousseau@mss.gouv.qc.ca)>; [bruno.faucher@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:bruno.faucher@cnesst.gouv.qc.ca)

**Cc :** [julie.blackburn@mfa.gouv.qc.ca](mailto:julie.blackburn@mfa.gouv.qc.ca); Richard Massé <[richard.masse@mss.gouv.qc.ca](mailto:richard.masse@mss.gouv.qc.ca)>; [Martine.Carle@MFA.GOUV.QC.CA](mailto:Martine.Carle@MFA.GOUV.QC.CA); [Marie-Jose.Raymond@mfa.gouv.qc.ca](mailto:Marie-Jose.Raymond@mfa.gouv.qc.ca)

**Objet :** TR: Vérification sur le port des masques en hiver

**Avertissement automatisé :** Ce courriel provient de l'extérieur de votre organisation. Ne cliquez pas sur les liens et les pièces jointes si vous ne reconnaissez pas l'expéditeur.

Bonjour à vous deux,

Possible de me revenir rapidement avec la position de vos organisations respectives? Des questions se posent également pour une alternative à la visière/lunette de protection. Je vous joins aussi une correspondance de la FIPEQ-CSQ.

Votre collaboration rapide sera grandement appréciée.

**Danielle Dubé**

Sous-ministre adjointe

Sous-ministère du soutien à la qualité des services de garde éducatifs à l'enfance

Ministère de la Famille

425, rue Jacques-Parizeau, 4<sup>e</sup> étage

Québec (Québec) G1R 4Z1

Tél. : 418 528-7100 poste 2800

---

**De :** Dubé, Danielle

**Envoyé :** 2 décembre 2020 14:13

**À :** Bruno Faucher <[bruno.faucher@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:bruno.faucher@cnesst.gouv.qc.ca)>; Julie Rousseau <[julie.rousseau@mss.gouv.qc.ca](mailto:julie.rousseau@mss.gouv.qc.ca)>

**Cc :** Carle, Martine <[Martine.Carle@MFA.GOUV.QC.CA](mailto:Martine.Carle@MFA.GOUV.QC.CA)>; Blackburn, Julie <[julie.blackburn@mfa.gouv.qc.ca](mailto:julie.blackburn@mfa.gouv.qc.ca)>; Richard Massé <[richard.masse@mss.gouv.qc.ca](mailto:richard.masse@mss.gouv.qc.ca)>

**Objet :** Vérification sur le port des masques en hiver

Bonjour à vous deux,

Nous sommes fortement interpellés actuellement par la FIPEQ-CSQ sur la question du port du masque à l'extérieur par temps froid. Voir la publication plus bas, à titre d'exemple.

J'aimerais vérifier si de nouveaux éléments pourraient apporter un nouvel éclairage, par rapport à des travaux récents dans vos organisations respectives.

Un grand merci de nous revenir rapidement.

Bien cordialement.



**De :** Karine Bouthillier  
**A :** [Dubé, Danielle](#)  
**Cc :** [Luc Castonguay](#); [Caroline Clark](#); [Julie Grenier](#); [Bruno Faucher](#)  
**Objet :** Nouvelle question-réponse dans la Foire aux questions COVID-19 de la CNESST sur le port des équipements de protection dans les conditions hivernales  
**Date :** 16 décembre 2020 18:00:59  
**Pièces jointes :** [image001.png](#)

---

Bonjour,

Nous avons été informés que vous avez reçu des préoccupations à l'égard des travailleuses et des travailleurs dans les services de garde sur le respect du port des équipements de protection à l'extérieur dans les conditions hivernales.

Une nouvelle question sera ajoutée dans notre foire aux questions-réponses -COVID-19 sur le site Internet de la CNESST qui répondra à cette préoccupation. Cette question-réponse devrait être publiée demain jeudi 17 décembre à l'adresse ci-dessous :

<https://www.cnesst.gouv.qc.ca/salle-de-presse/covid-19/Pages/coronavirus.aspx>

Vous trouverez ci-joint le contenu de cette question-réponse

**29- Quelles sont les adaptations possibles concernant le port d'équipements de protection individuelle (masque de procédure et protection oculaire) pour le travail à l'extérieur dans les conditions hivernales ?**

Les orientations actuelles indiquent que le port d'un masque de procédure (médical) et d'une protection oculaire (lunette de sécurité ou visière) est essentiel et obligatoire pour les travailleurs et travailleuses qui doivent avoir des interactions avec une autre personne à moins de 2 mètres et en l'absence de barrière physique. Ainsi, l'employeur doit prendre les mesures nécessaires pour protéger la santé et assurer la sécurité et l'intégrité du travailleur.

Le port d'un masque de procédure (médical) seul est possible, en dernier recours, lorsque les conditions ambiantes entraînent la formation de buée sur la protection oculaire, malgré la recherche de solutions techniques pour y remédier (ex. : durée des tâches à risque, ventilation, application d'un produit pour empêcher la formation de buée) et que la buée occasionne des risques à la sécurité des travailleurs.

<https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/3022-hierarchie-mesures-contrôle-milieu-travail-covid19.pdf>

À noter que la santé publique privilégie le port du masque de procédure seul, à la visière seule.

Puisqu'il s'agit d'une solution de dernier recours, les autres solutions techniques doivent être considérées avant d'accepter le port du masque de procédure seul, par exemple :

- [essayer plusieurs masques pour en trouver un qui est mieux adapté;](#)
- [coller un ruban adhésif médical pour empêcher l'humidité de joindre la protection oculaire;](#)
- [appliquer un produit pour empêcher la formation de buée.](#)

Aussi, le port d'une lunette de ski comme protection oculaire est acceptable en condition hivernale, lorsque le seul risque présent est la COVID-19. Elle doit être lavée et nettoyée fréquemment. De plus, une paire de lunettes ne doit pas être partagée entre employés. Celle-ci peut être utilisée à l'initiative du travailleur ou être le moyen choisi par l'employeur.

À noter que l'employeur a le libre choix du moyen pour contrôler les risques liés à la buée (p. ex. risques de chute au même niveau). Dans le cas où l'employeur choisirait d'utiliser les lunettes de ski comme moyen, celui-ci devrait en défrayer les coûts.

Je profite de cette occasion pour vous souhaiter de joyeuses Fêtes

Cordialement,

Karine Bouthillier, adjointe exécutive pour



**Luc CASTONGUAY**

**Vice-président à la prévention**

Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail

524, rue Bourdages, local 220

Québec (Québec) G1M 1A1

418 266-4419

**Votre porte d'entrée unique pour les services en matière de travail**

[cnesst.gouv.qc.ca](http://cnesst.gouv.qc.ca)

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

**Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement.**

**De :** [Dubé, Danielle](#)  
**A :** [Gagné, Vanessa](#); [Blackburn, Julie](#)  
**Cc :** [Carle, Martine](#)  
**Objet :** TR: Adaptation pour les EPI en condition hivernale  
**Date :** 17 décembre 2020 10:20:48  
**Pièces jointes :** [image001.png](#)

---

On pourrait donc publier rapidement.

---

**De :** Bruno Faucher [mailto:bruno.faucher@cnesst.gouv.qc.ca]

**Envoyé :** 17 décembre 2020 10:18

**À :** julie.rousseau@msss.gouv.qc.ca; Guirguis Boucher, Odette <Odette.GBoucher@MFA.GOUV.QC.CA>; sylvie@cpelagirouette.com; Patricia.Lefebvre@aqcpe.com; Vigneault, Nadine <Nadine.Vigneault@mfa.gouv.qc.ca>; abuteau@asstsas.qc.ca; plante.alexandra@lacsq.org; Louise.Labrie@csn.qc.ca; Francois.Demers@csn.qc.ca; Karine.Morisseau@csn.qc.ca; Claude.Bosset@csn.qc.ca; Baril.melanie@lacsq.org; Karine Perreault <karine.perreault@cnesst.gouv.qc.ca>; Lévesque, Benoit <Benoit.Levesque@mfa.gouv.qc.ca>; Canizalez, Jessica <Jessica.Canizalez@mfa.gouv.qc.ca>; judith.huot@csn.qc.ca; Anne-Marie Langlois <anne.marie.langlois@msss.gouv.qc.ca>

**Cc :** Dubé, Danielle <danielle.dube@mfa.gouv.qc.ca>; Luc Castonguay <luc.castonguay@cnesst.gouv.qc.ca>; Caroline Clark <caroline.clark@cnesst.gouv.qc.ca>

**Objet :** Adaptation pour les EPI en condition hivernale

Bonjour à toutes et à tous,

La CNESST a fait l'ajout d'une question dans son Questions/Réponses sur son site web dans la section COVID au sujet des adaptations pour le port des EPI en condition hivernale.

Il s'agit de la question #29 à l'adresse suivante : <https://www.cnesst.gouv.qc.ca/salle-de-presse/covid-19/Pages/coronavirus.aspx>

### **29. Quelles sont les adaptations possibles concernant le port d'équipements de protection individuelle (masque de procédure et protection oculaire) pour le travail à l'extérieur dans les conditions hivernales?**

Les orientations actuelles indiquent que le port d'un masque de procédure (médical) et d'une protection oculaire (lunette de sécurité ou visière) est essentiel et obligatoire pour les travailleurs et travailleuses qui doivent avoir des interactions avec une autre personne à moins de 2 mètres et en l'absence de barrière physique. Ainsi, l'employeur doit prendre les mesures nécessaires pour protéger la santé et assurer la sécurité et l'intégrité du travailleur.

Le port d'un masque de procédure (médical) seul est possible, en dernier recours, lorsque les conditions ambiantes entraînent la formation de buée sur la protection oculaire, malgré la recherche de solutions techniques pour y remédier (ex. : durée des tâches à risque, ventilation, application d'un produit pour empêcher la formation de buée) et que la buée occasionne des risques à la

sécurité des travailleurs.

<https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/3022-hierarchie-mesures-contrôle-milieu-travail-covid19.pdf>

À noter que la santé publique privilégie le port du masque de procédure seul, à la visière seule.

Puisqu'il s'agit d'une solution de dernier recours, les autres solutions techniques doivent être considérées avant d'accepter le port du masque de procédure seul, par exemple :

- essayer plusieurs masques pour en trouver un qui est mieux adapté;
- coller un ruban adhésif médical pour empêcher l'humidité de joindre la protection oculaire;
- appliquer un produit pour empêcher la formation de buée.

Aussi, le port d'une lunette de ski comme protection oculaire est acceptable en condition hivernale, lorsque le seul risque présent est la COVID-19. Elle doit être lavée et nettoyée fréquemment. De plus, une paire de lunettes ne doit pas être partagée entre employés. Celle-ci peut être utilisée à l'initiative du travailleur ou être le moyen choisi par l'employeur.

À noter que l'employeur a le libre choix du moyen pour contrôler les risques liés à la buée (p. ex. risques de chute au même niveau). Dans le cas où l'employeur choisirait d'utiliser les lunettes de ski comme moyen, celui-ci devrait en défrayer les coûts.

## Mes salutations



**Bruno FAUCHER**

**Directeur de la coordination, de l'information et de la formation**

Direction générale de la gouvernance et du conseil stratégique en prévention

Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail

524, rue Bourdages, local 250

Québec (Québec) G1M 1A1

418 266-4699, 2908

**Votre porte d'entrée unique pour les services en matière de travail**

[cnesst.gouv.qc.ca](https://cnesst.gouv.qc.ca)

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

**Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement.**

De : [Gagné, Vanessa](#)  
A : [Dubé, Danielle](#)  
Cc : [Lalande, Nadine](#)  
Objet : RE: Adaptation pour les EPI en condition hivernale  
Date : 17 décembre 2020 10:47:56  
Pièces jointes : [image001.png](#)  
[MFA\\_coul\\_gif\\_download\\_7a65675e-c5d3-4532-8e1d-d0e6987312e5.gif](#)

---



**Bonjour,**

**Voici un projet de courriel.**

**Merci,**

.....  
**La saison froide est belle et bien installée!**

Nous avons reçu quelques interrogations de votre part, à savoir s'il y a des adaptations possibles concernant le port d'équipements de protection individuelle (masque de procédure et protection oculaire) pour le travail à l'extérieur dans les conditions hivernales? Or, la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), a mis en ligne des informations importantes concernant ce sujet et nous tenions à vous les partager.

Les orientations actuelles indiquent que le port d'un masque de procédure (médical) et d'une protection oculaire (lunette de sécurité ou visière) est essentiel et obligatoire pour les ressources qui doivent avoir des interactions avec une autre personne à moins de 2 mètres et en l'absence de barrière physique. Ainsi, comme employeur, vous devez prendre les mesures nécessaires pour protéger la santé et assurer la sécurité et l'intégrité du travailleur.

Le port d'un masque de procédure (médical) seul est possible, en dernier recours, lorsque les conditions ambiantes entraînent la formation de buée sur la protection oculaire, malgré la recherche de solutions techniques pour y remédier (ex. : durée des tâches à risque, ventilation, application d'un produit pour empêcher la formation de buée) et que la buée occasionne des risques à la sécurité des travailleurs.

À noter que la santé publique privilégie le port du masque de procédure seul, à la visière seule.

Puisqu'il s'agit d'une solution de dernier recours, les autres solutions techniques doivent être considérées avant d'accepter le port du masque de procédure seul, par exemple :

- essayer plusieurs masques pour en trouver un qui est mieux adapté;
- coller un ruban adhésif médical pour empêcher l'humidité de joindre la protection oculaire;
- appliquer un produit pour empêcher la formation de buée.

Aussi, le port d'une lunette de ski comme protection oculaire est acceptable en condition hivernale, lorsque le seul risque présent est la COVID-19. Elle doit être lavée et nettoyée fréquemment. De plus, une paire de lunettes ne doit pas être partagée entre employés. Celle-ci peut être utilisée à l'initiative du travailleur ou être le moyen choisi par l'employeur.

À noter que l'employeur a le libre choix du moyen pour contrôler les risques liés à la buée (p. ex. risques de chute au même niveau). Dans le cas où l'employeur choisirait d'utiliser les lunettes de ski comme moyen, celui-ci devrait en défrayer les coûts.

Référence :

<https://www.cnesst.gouv.qc.ca/salle-de-presse/covid-19/Pages/coronavirus.aspx>

<https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/3022-hierarchie-mesures-contrôle-milieux-travail-covid19.pdf>

---

**De :** Dubé, Danielle

**Envoyé :** 17 décembre 2020 10:30

**À :** Gagné, Vanessa

**Cc :** Lalande, Nadine

**Objet :** TR: Adaptation pour les EPI en condition hivernale

Allô,

Je pense que nous devrions préparer un courriel pour informer le réseau. Ce sera plus direct qu'un bulletin. Merci de me faire une proposition que nous ferons valider rapidement pour envoi ce pm.

Bye.

---

**De :** Bruno Faucher [<mailto:bruno.faucher@cnesst.gouv.qc.ca>]

**Envoyé :** 17 décembre 2020 10:18

**À :** [julie.rousseau@msss.gouv.qc.ca](mailto:julie.rousseau@msss.gouv.qc.ca); Guirguis Boucher, Odette

<[Odette.GBoucher@MFA.GOUV.QC.CA](mailto:Odette.GBoucher@MFA.GOUV.QC.CA)>; [sylvie@cpelagirouette.com](mailto:sylvie@cpelagirouette.com); [Patricia.Lefebvre@aqcpe.com](mailto:Patricia.Lefebvre@aqcpe.com);

Vigneault, Nadine <[Nadine.Vigneault@mfa.gouv.qc.ca](mailto:Nadine.Vigneault@mfa.gouv.qc.ca)>; [abuteau@asstsas.qc.ca](mailto:abuteau@asstsas.qc.ca);

[plante.alexandra@lacsq.org](mailto:plante.alexandra@lacsq.org); [Louise.Labrie@csn.qc.ca](mailto:Louise.Labrie@csn.qc.ca); [Francois.Demers@csn.qc.ca](mailto:Francois.Demers@csn.qc.ca);

[Karine.Morisseau@csn.qc.ca](mailto:Karine.Morisseau@csn.qc.ca); [Claude.Bosset@csn.qc.ca](mailto:Claude.Bosset@csn.qc.ca); [Baril.melanie@lacsq.org](mailto:Baril.melanie@lacsq.org); Karine Perreault

<[karine.perreault@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:karine.perreault@cnesst.gouv.qc.ca)>; Lévesque, Benoit <[Benoit.Levesque@mfa.gouv.qc.ca](mailto:Benoit.Levesque@mfa.gouv.qc.ca)>;

Canizalez, Jessica <[Jessica.Canizalez@mfa.gouv.qc.ca](mailto:Jessica.Canizalez@mfa.gouv.qc.ca)>; [judith.huot@csn.qc.ca](mailto:judith.huot@csn.qc.ca); Anne-Marie Langlois

<[anne.marie.langlois@msss.gouv.qc.ca](mailto:anne.marie.langlois@msss.gouv.qc.ca)>

**Cc :** Dubé, Danielle <[danielle.dube@mfa.gouv.qc.ca](mailto:danielle.dube@mfa.gouv.qc.ca)>; Luc Castonguay

<[luc.castonguay@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:luc.castonguay@cnesst.gouv.qc.ca)>; Caroline Clark <[caroline.clark@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:caroline.clark@cnesst.gouv.qc.ca)>

**Objet :** Adaptation pour les EPI en condition hivernale

Bonjour à toutes et à tous,

La CNESST a fait l'ajout d'une question dans son Questions/Réponses sur son site web dans la section COVID au sujet des adaptations pour le port des EPI en condition hivernale.

Il s'agit de la question #29 à l'adresse suivante : <https://www.cnesst.gouv.qc.ca/salle-de-presse/covid-19/Pages/coronavirus.aspx>

**29. Quelles sont les adaptations possibles concernant le port d'équipements de protection individuelle (masque de procédure et protection oculaire) pour le travail à l'extérieur dans les conditions hivernales?**

Les orientations actuelles indiquent que le port d'un masque de procédure (médical) et d'une protection oculaire (lunette de sécurité ou visière) est essentiel et obligatoire pour les travailleurs et travailleuses qui doivent avoir des interactions avec une autre personne à moins de 2 mètres et en l'absence de barrière physique. Ainsi, l'employeur doit prendre les mesures nécessaires pour protéger la santé et assurer la sécurité et l'intégrité du travailleur.

Le port d'un masque de procédure (médical) seul est possible, en dernier recours, lorsque les conditions ambiantes entraînent la formation de buée sur la protection oculaire, malgré la recherche de solutions techniques pour y remédier (ex. : durée des tâches à risque, ventilation, application d'un produit pour empêcher la formation de buée) et que la buée occasionne des risques à la sécurité des travailleurs.

<https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/3022-hierarchie-mesures-contrôle-milieu-travail-covid19.pdf>

À noter que la santé publique privilégie le port du masque de procédure seul, à la visière seule. Puisqu'il s'agit d'une solution de dernier recours, les autres solutions techniques doivent être considérées avant d'accepter le port du masque de procédure seul, par exemple :

- essayer plusieurs masques pour en trouver un qui est mieux adapté;
- coller un ruban adhésif médical pour empêcher l'humidité de joindre la protection oculaire;
- appliquer un produit pour empêcher la formation de buée.

Aussi, le port d'une lunette de ski comme protection oculaire est acceptable en condition hivernale, lorsque le seul risque présent est la COVID-19. Elle doit être lavée et nettoyée fréquemment. De plus, une paire de lunettes ne doit pas être partagée entre employés. Celle-ci peut être utilisée à l'initiative du travailleur ou être le moyen choisi par l'employeur.

À noter que l'employeur a le libre choix du moyen pour contrôler les risques liés à la buée (p. ex. risques de chute au même niveau). Dans le cas où l'employeur choisirait d'utiliser les lunettes de ski comme moyen, celui-ci devrait en défrayer les coûts.

### Mes salutations



**Bruno FAUCHER**

**Directeur de la coordination, de l'information et de la formation**

Direction générale de la gouvernance et du conseil stratégique en prévention

Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail

524, rue Bourdages, local 250

Québec (Québec) G1M 1A1

418 266-4699, 2908

**Votre porte d'entrée unique pour les services en matière de travail**

[cnesst.gouv.qc.ca](https://cnesst.gouv.qc.ca)

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

**Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement.**

**De :** [Gagné, Vanessa](#)  
**A :** [Dubé, Danielle](#)  
**Objet :** TR: Adaptation pour les EPI en condition hivernale  
**Date :** 17 décembre 2020 13:46:25  
**Pièces jointes :** [image001.png](#)  
[MFA\\_coul\\_gif\\_download\\_7a65675e-c5d3-4532-8e1d-d0e6987312e5.gif](#)

---



### **La saison froide est belle et bien installée!**

Nous avons reçu quelques interrogations de votre part, à savoir s'il y a des adaptations possibles concernant le port d'équipements de protection individuelle (masque de procédure et protection oculaire) pour le travail à l'extérieur dans les conditions hivernales? Or, la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), a mis en ligne des informations importantes concernant ce sujet (Q.29). Nous vous invitons à consulter leur page pour prendre connaissance des dernières nouvelles : <https://www.cnesst.gouv.qc.ca/salle-de-presse/covid-19/Pages/coronavirus.aspx>

Pour toutes questions concernant ces informations, veuillez vous adresser à la CNESST <https://www.cnesst.gouv.qc.ca/nous-joindre/Pages/nous-joindre.aspx>

---

**De :** Dubé, Danielle

**Envoyé :** 17 décembre 2020 10:30

**À :** Gagné, Vanessa <[Vanessa.Gagne@mfa.gouv.qc.ca](mailto:Vanessa.Gagne@mfa.gouv.qc.ca)>

**Cc :** Lalande, Nadine <[nadine.lalande@mfa.gouv.qc.ca](mailto:nadine.lalande@mfa.gouv.qc.ca)>

**Objet :** TR: Adaptation pour les EPI en condition hivernale

Allô,

Je pense que nous devrions préparer un courriel pour informer le réseau. Ce sera plus direct qu'un bulletin. Merci de me faire une proposition que nous ferons valider rapidement pour envoi ce pm.  
Bye.

---

**De :** Bruno Faucher [<mailto:bruno.faucher@cnesst.gouv.qc.ca>]

**Envoyé :** 17 décembre 2020 10:18

**À :** [julie.rousseau@msss.gouv.qc.ca](mailto:julie.rousseau@msss.gouv.qc.ca); Guirguis Boucher, Odette <[Odette.GBoucher@MFA.GOUV.QC.CA](mailto:Odette.GBoucher@MFA.GOUV.QC.CA)>; [sylvie@cpelagirouette.com](mailto:sylvie@cpelagirouette.com); [Patricia.Lefebvre@aqcpe.com](mailto:Patricia.Lefebvre@aqcpe.com); Vigneault, Nadine <[Nadine.Vigneault@mfa.gouv.qc.ca](mailto:Nadine.Vigneault@mfa.gouv.qc.ca)>; [abuteau@asstsas.qc.ca](mailto:abuteau@asstsas.qc.ca); [plante.alexandra@lacsq.org](mailto:plante.alexandra@lacsq.org); [Louise.Labrie@csn.qc.ca](mailto:Louise.Labrie@csn.qc.ca); [Francois.Demers@csn.qc.ca](mailto:Francois.Demers@csn.qc.ca); [Karine.Morisseau@csn.qc.ca](mailto:Karine.Morisseau@csn.qc.ca); [Claude.Bosset@csn.qc.ca](mailto:Claude.Bosset@csn.qc.ca); [Baril.melanie@lacsq.org](mailto:Baril.melanie@lacsq.org); Karine Perreault <[karine.perreault@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:karine.perreault@cnesst.gouv.qc.ca)>; Lévesque, Benoit <[Benoit.Levesque@mfa.gouv.qc.ca](mailto:Benoit.Levesque@mfa.gouv.qc.ca)>; Canizalez, Jessica <[Jessica.Canizalez@mfa.gouv.qc.ca](mailto:Jessica.Canizalez@mfa.gouv.qc.ca)>; [judith.huot@csn.qc.ca](mailto:judith.huot@csn.qc.ca); Anne-Marie Langlois <[anne.marie.langlois@msss.gouv.qc.ca](mailto:anne.marie.langlois@msss.gouv.qc.ca)>

**Cc :** Dubé, Danielle <[danielle.dube@mfa.gouv.qc.ca](mailto:danielle.dube@mfa.gouv.qc.ca)>; Luc Castonguay <[luc.castonguay@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:luc.castonguay@cnesst.gouv.qc.ca)>; Caroline Clark <[caroline.clark@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:caroline.clark@cnesst.gouv.qc.ca)>

**Objet :** Adaptation pour les EPI en condition hivernale

Bonjour à toutes et à tous,

La CNESST a fait l'ajout d'une question dans son Questions/Réponses sur son site web dans la section COVID au sujet des adaptations pour le port des EPI en condition hivernale.

Il s'agit de la question #29 à l'adresse suivante : <https://www.cnesst.gouv.qc.ca/salle-de->



[presse/covid-19/Pages/coronavirus.aspx](https://www.inspq.qc.ca/Pages/coronavirus.aspx)

## **29. Quelles sont les adaptations possibles concernant le port d'équipements de protection individuelle (masque de procédure et protection oculaire) pour le travail à l'extérieur dans les conditions hivernales?**

Les orientations actuelles indiquent que le port d'un masque de procédure (médical) et d'une protection oculaire (lunette de sécurité ou visière) est essentiel et obligatoire pour les travailleurs et travailleuses qui doivent avoir des interactions avec une autre personne à moins de 2 mètres et en l'absence de barrière physique. Ainsi, l'employeur doit prendre les mesures nécessaires pour protéger la santé et assurer la sécurité et l'intégrité du travailleur.

Le port d'un masque de procédure (médical) seul est possible, en dernier recours, lorsque les conditions ambiantes entraînent la formation de buée sur la protection oculaire, malgré la recherche de solutions techniques pour y remédier (ex. : durée des tâches à risque, ventilation, application d'un produit pour empêcher la formation de buée) et que la buée occasionne des risques à la sécurité des travailleurs.

<https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/3022-hierarchie-mesures-contrôle-milieux-travail-covid19.pdf>

À noter que la santé publique privilégie le port du masque de procédure seul, à la visière seule. Puisqu'il s'agit d'une solution de dernier recours, les autres solutions techniques doivent être considérées avant d'accepter le port du masque de procédure seul, par exemple :

- essayer plusieurs masques pour en trouver un qui est mieux adapté;
- coller un ruban adhésif médical pour empêcher l'humidité de joindre la protection oculaire;
- appliquer un produit pour empêcher la formation de buée.

Aussi, le port d'une lunette de ski comme protection oculaire est acceptable en condition hivernale, lorsque le seul risque présent est la COVID-19. Elle doit être lavée et nettoyée fréquemment. De plus, une paire de lunettes ne doit pas être partagée entre employés. Celle-ci peut être utilisée à l'initiative du travailleur ou être le moyen choisi par l'employeur.

À noter que l'employeur a le libre choix du moyen pour contrôler les risques liés à la buée (p. ex. risques de chute au même niveau). Dans le cas où l'employeur choisirait d'utiliser les lunettes de ski comme moyen, celui-ci devrait en défrayer les coûts.

### **Mes salutations**



**Bruno FAUCHER**

**Directeur de la coordination, de l'information et de la formation**

Direction générale de la gouvernance et du conseil stratégique en prévention

Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail

524, rue Bourdages, local 250

Québec (Québec) G1M 1A1

418 266-4699, 2908

**Votre porte d'entrée unique pour les services en matière de travail**

[cnesst.gouv.qc.ca](https://cnesst.gouv.qc.ca)

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

**Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement.**

**De :** [Lévesque, Benoit](#)  
**A :** [Lévesque, Benoit](#)  
**Objet :** Invitation-rencontre-CNESST  
**Date :** 27 janvier 2021 11:16:11  
**Pièces jointes :** [image003.gif](#)  
[image005.png](#)  
[MFA\\_coul\\_gif\\_download\\_7a65675e-c5d3-4532-8e1d-d0e6987312e5.gif](#)

---



Demande d'accès :

Courriel retrouvé pour Odette.

**Benoit Lévesque, LL.B. | CGRH**

Adjoint à la direction  
Direction de la main-d'œuvre  
**Ministère de la Famille**

600, rue Fullum, bureau 7.00 | Montréal (Québec) H2K 4S7  
Téléphone: (514) 873-7200 x6706 | Télécopieur: (514) 864-8092  
[benoit.levesque@mfa.gouv.qc.ca](mailto:benoit.levesque@mfa.gouv.qc.ca)



---

**De :** Bruno Faucher [<mailto:bruno.faucher@cnesst.gouv.qc.ca>]

**Envoyé :** 3 décembre 2020 10:39

**À :** [julie.rousseau@msss.gouv.qc.ca](mailto:julie.rousseau@msss.gouv.qc.ca); Guirguis Boucher, Odette  
<[Odette.GBoucher@MFA.GOUV.QC.CA](mailto:Odette.GBoucher@MFA.GOUV.QC.CA)>; [sylvie@cpelagirouette.com](mailto:sylvie@cpelagirouette.com); [Patricia.Lefebvre@aqcpe.com](mailto:Patricia.Lefebvre@aqcpe.com);  
Vigneault, Nadine <[Nadine.Vigneault@mfa.gouv.qc.ca](mailto:Nadine.Vigneault@mfa.gouv.qc.ca)>; [abuteau@asstsas.qc.ca](mailto:abuteau@asstsas.qc.ca);  
[plante.alexandra@lacsq.org](mailto:plante.alexandra@lacsq.org); [Louise.Labrie@csn.qc.ca](mailto:Louise.Labrie@csn.qc.ca); [Francois.Demers@csn.qc.ca](mailto:Francois.Demers@csn.qc.ca);  
[Karine.Morisseau@csn.qc.ca](mailto:Karine.Morisseau@csn.qc.ca); [Claude.Bosset@csn.qc.ca](mailto:Claude.Bosset@csn.qc.ca); [Baril.melanie@lacsq.org](mailto:Baril.melanie@lacsq.org); Karine Perreault  
<[karine.perreault@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:karine.perreault@cnesst.gouv.qc.ca)>; Lévesque, Benoit <[Benoit.Levesque@mfa.gouv.qc.ca](mailto:Benoit.Levesque@mfa.gouv.qc.ca)>;  
Canizalez, Jessica <[Jessica.Canizalez@mfa.gouv.qc.ca](mailto:Jessica.Canizalez@mfa.gouv.qc.ca)>; [judith.huot@csn.qc.ca](mailto:judith.huot@csn.qc.ca)

**Objet :** Invitation à une rencontre au sujet des mesures préventives du guide de la CNESST pour les services de garde

Bonjour à toutes et à tous,

Vous allez recevoir dans les prochaines minutes une invitation pour participer à une rencontre sur l'application TEAMS pour le 11 décembre prochain, de 10h30 à midi.

Cette rencontre est pour faire le point sur les mesures préventives contenues dans le guide de la CNESST pour les services de garde et pour répondre à vos questions de précision concernant ces dernières.

Si vous ne recevez pas la convocation pour le TEAMS, bien vouloir communiquer avec moi.

Mes salutations



**Bruno FAUCHER**

**Directeur de la coordination, de l'information et de la formation**

Direction générale de la gouvernance et du conseil stratégique en prévention

Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail

524, rue Bourdages, local 250

Québec (Québec) G1M 1A1

418 266-4699, 2908

**Votre porte d'entrée unique pour les services en matière de travail**

[cnesst.gouv.qc.ca](https://cnesst.gouv.qc.ca)

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

**Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement.**